

Kopie (mit Beilage) z.K.

EDA, Finanz- + Wirtschaftsdienst

HH. Ly, An, Wy, Lt, Mz



Bundesamt für Aussenwirtschaft
Office fédéral des affaires économiques extérieures
Ufficio federale dell'economia estera

3003 Bern,
Bundeshaus Ost 15. Dezember 1982

Ø 031/61 22 12

Ihr Zeichen
Votre signe
Vostro segno

Unser Zeichen
Notre signe
Nostro segno 756.2.7 - Mz/ne

Schweiz. Delegation
bei der OECD

Paris

an	DF	PM					a/a
Datum	17.12						
Visa	✓	h					h
EDA	17.12.82	-9					
Ref.	s. C.41. 780.2.31						

Herr Botschafter

Wir kommen auf unser Schreiben vom 5. November 1982 zurück
./. und überlassen Ihnen anbei zwei Exemplare unserer Antwort
auf Dok. DAFFE/82.26 (Annex I). Da Sie anfangs der Woche
bereits eine Kopie dieser Stellungnahme erhielten, haben
Sie das OECD-Sekretariat inzwischen vielleicht schon damit
bedient. Andernfalls wollen Sie diesem ein Exemplar der
Beilage möglichst umgehend zustellen.

Wir versichern Sie, Herr Botschafter, unserer vorzüglichen
Hochachtung.

DIENST FUER INTERNATIONALE
INVESTITIONSFRAGEN

M. Hoppe
Hans-Ulrich Mazenauer

./. Beilagenerwähnt



Berne, le 6 décembre 1982

Réponse de la délégation suisse au questionnaire

DAFFE/82.26, annexe I

Adaptation structurelle et entreprises multinationales

1. Expérience récente

1.1. Le cas d'une entreprise: Firestone

La filiale suisse de Firestone à Pratteln connaissait depuis plusieurs années des difficultés importantes dues à une concurrence accrue, à des problèmes de qualité de ses produits ainsi qu'à la hausse du franc suisse. En 1978, la direction générale de Firestone à Akron (Ohio, USA) décida de fermer sa succursale de Pratteln. Cette décision fut prise sans informer à temps les syndicats et la commission des travailleurs de la situation de l'entreprise, malgré les dispositions prévues à ce sujet dans le contrat collectif de travail. Le tribunal arbitral condamna Firestone au paiement d'une peine conventionnelle pour non-respect du contrat collectif de travail. Le jugement fut confirmé par le tribunal cantonal et par le tribunal fédéral.

En ce qui concerne les Principes directeurs, les syndicats s'y sont référés au début de cette affaire. Mais il n'en a plus été fait mention dans les trois jugements qui ont suivi. Toutefois, ces jugements et leurs nombreux considérants respectent sans y faire une référence directe les Principes directeurs touchant à ces questions.

(La fermeture de la succursale de l'entreprise Firestone à Pratteln a fait l'objet d'une note de la délégation suisse, publiée sous la cote IME(82)15.)

1.2. Le cas d'une branche industrielle: l'horlogerie

L'industrie horlogère suisse exporte environ 90 % de sa production. L'évolution technologique extrêmement rapide de

- 2 -

ces dernières années a pris de court l'industrie horlogère suisse. D'autres pays ayant procédé à un ajustement plus rapidement ont acquis une avance technologique leur permettant d'accroître leur concurrence contre les entreprises suisses, qui étaient par ailleurs pénalisées par une hausse du cours du franc suisse.

L'industrie horlogère a fait de gros efforts afin de rattraper son retard d'adaptation; modifiant non seulement la gamme de ses produits mais aussi le processus de production. Le passage de la micromécanique à l'électronique entraîna des gains de productivité importants qui se traduisirent par une diminution importante de la main-d'oeuvre de cette branche.

Quelques chiffres: entre 1970 et 1980, l'emploi dans cette branche a diminué de 43,2 %, le nombre d'entreprises de 34,1 %. La production durant cette même période a diminué de 23 %, ce qui montre des gains de productivité intéressants. Le type de produit a changé également. L'horlogerie suisse abandonne progressivement la production d'articles de bas de gamme pour concentrer ses efforts dans la production de montres de qualité supérieure et de haut de gamme.

2. Les grandes lignes de la politique des autorités fédérales en matière d'aménagement des structures

Au cours de la dernière décennie, les facteurs ayant nécessité un ajustement accéléré des structures de l'économie suisse étaient en particulier le ralentissement de la croissance économique, la rapidité de l'évolution technologique, une concurrence internationale de plus en plus sévère et les hausses massives des coûts de l'énergie, facteurs auxquels s'est ajoutée la forte réévaluation du franc dans un régime de taux de change flottant.

- 3 -

Face à la soudaine accumulation de ces facteurs, la Suisse a bénéficié des résultats d'une politique constante de non-intervention favorisant un ajustement permanent et progressif au gré des forces du marché. Il en résulte que dans les circonstances actuelles, les autorités fédérales ont concentré leur politique d'ajustement sur les deux aspects suivants:

- en premier lieu, elles poursuivent leurs efforts visant à créer un cadre général et des conditions d'ensemble aussi favorables que possible au développement de l'économie privée;
- depuis 1978, les autorités fédérales offrent en outre aux entreprises suisses certaines facilités en vue de favoriser leurs ajustements. A cet égard, la Confédération a mis en oeuvre un programme de mesures destinées essentiellement à promouvoir la recherche et l'utilisation de technologies plus avancées. Ce programme décidé en 1978 pour une durée de 4 ans a été financé par un crédit dont le montant total ne devait pas dépasser 100 millions de francs. A son échéance, il a été remplacé par un nouveau programme plus restreint d'une durée de 6 ans dont les coûts se montent à un total de 54 millions de francs.

3. Aspects positifs de l'ajustement structurel des sociétés multinationales en Suisse

Selon notre expérience, les aspects positifs de l'ajustement structurel des entreprises multinationales se concentrent sur les deux points suivants:

3.1. Activités dans le domaine de la recherche et du développement

En Suisse, c'est l'économie privée qui, traditionnellement, finance la majeure partie des coûts de la recherche et du développement. Etant donné que les petites et moyennes entreprises ne sont plus guère en mesure de supporter les charges que les activités précitées entraînent - charges qui prennent des proportions énormes dans certaines branches -, elles sont obligées de coopérer avec d'autres entreprises dans le domaine de la recherche. L'esprit de coopération qui caractérise les firmes de toute taille permet aux petites et moyennes entreprises de suivre le rythme de l'évolution de l'économie internationale et les aide, ainsi, à déceler de nouveaux créneaux sur le marché. Grâce à la flexibilité des petites et moyennes entreprises et à la force des grandes entreprises, l'économie réussit à procéder aux ajustements structurels qui s'imposent.

3.2. Coopération entre les entreprises internationales et les PME

Si l'on prend comme exemple l'industrie des machines, on constate que l'activité des entreprises multinationales ne saurait être considérée isolément. En effet, les petites et moyennes entreprises participent régulièrement à l'activité des multinationales, en tant que sous-traitants. En effet, le volume des commandes confiées par les grandes entreprises aux sous-traitants suisses oscille entre 25 et 40 pour cent.

Par conséquent, on peut admettre que les entreprises multinationales exercent des effets positifs sur l'évolution des structures des entreprises suisses.